



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°117

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : DISPOSITIF COUP DE POUCE

Il est rappelé au conseil municipal qu'un **dispositif qui vise à prévenir les échecs précoces d'apprentissage de la lecture** a été mis en œuvre durant l'année scolaire 2023/2024, pour la **troisième année consécutive** : le dispositif « Coup de Pouce Clé : Club de Lecture et d'Écriture ».

Ce dispositif, conçu par l'association nationale « Coup de Pouce », est destiné aux enfants de cours préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture.

Cinq enfants, proposés par les enseignants, ont pu bénéficier de cet accompagnement durant l'année scolaire 2023/2024.

Pour mémoire, le dispositif prévoit 4 séances d'une heure et demie par semaine. Les séances se déroulent au sein de l'école élémentaire Joliot Curie, dans la salle de la bibliothèque.

Le bilan de la troisième année de mise en œuvre du dispositif réalisé par les enseignants et les parents, est à nouveau positif : les enfants ont progressé et ont pris confiance en eux.

Convaincue de l'efficacité de ce dispositif, la commune souhaite le renouveler pour l'année scolaire 2024/2025.

La commune souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Coup de Pouce qui apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace du dispositif.

Le club sera animé par l'agente municipale qui a également la responsabilité des bibliothèques des écoles.

Le dispositif est piloté par la responsable du service éducation de la commune. L'une des enseignantes du CP de l'école Joliot Curie en assure la coordination.

Le reste à charge pour la commune avoisinera les 3 830€ : 6 770€ de charges et 2 937€ de subvention de la CAF.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'**approuver la reconduction du club « Coup de Pouce Clé »** pour l'année scolaire 2024/2025.

VU la délibération du 22 juin 2021 approuvant la création d'un club « Coup de Pouce Clé » ;
Considérant l'intérêt pour les élèves en difficulté scolaire de pouvoir bénéficier de ce dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la reconduction du club « Coup de Pouce Clé »,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Coup de Pouce » pour l'année scolaire 2024/2025,
- charge M le Maire de la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 26 SEP. 2024

